CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-1031 - NUM
Enregistrée le 01/02/2024

COMMUNE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 24/14

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
ANNEE 2024

Le Maire de Gassin (Var),

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L521-1, L522-1 à L522-6 et L522-23 à L522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 17/78 en date du 24/08/2017, portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n° 21/78, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12/03/2021, avec effet au 1er avril 2021, après avis du comité technique en date du 09/03/2021,

A R R E T E

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM Prénom	Rang de classement	Grade actuel de l'agent	Promouvable à la date du
FILIGHEDDU Nathalie	1	Rédacteur 9ème échelon Ancienneté au 01/01/2024 1 mois et 16 jours	01/01/2024
BIASOTTO Claire	2	Rédacteur 8ème échelon Ancienneté au 01/01/2024 1 an 1 mois 4 jours	01/01/2024

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 30 janvier 2024
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN 83 (Var)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et/ou sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Centre de Gestion
Le 01 FEV. 2024

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2024-1031 - NUM
Enregistrée le 01/02/2024

COMMUNE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 24/15

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ANNEE 2024

Le Maire de Gassin (Var),

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L521-1, L522-1 à L522-6 et L522-23 à L522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 17/78 en date du 24/08/2017, portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté n° 21/78, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12/03/2021, avec effet au 1er avril 2021, après avis du comité technique en date du 09/03/2021,

A R R E T E

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM Prénom	Rang de classement	Grade actuel de l'agent	Promouvable à la date du
GARNIER Aimé	1	Agent de Maîtrise 7ème échelon	01/01/2024

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 30 janvier 2024
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN 83 (Var)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et/ou sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Centre de Gestion

Le 01 FEV. 2024